

Le texte qui précède est le texte authentique de la convention dûment adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail dans sa Soixante et onzième session qui s'est tenue à Genève et qui a été déclarée close le 27 juin 1985.

EN FOI DE QUOI ont apposé leurs signatures, ce vingt-septième jour de juin 1985:

*The President of the Conference,  
Le Président de la Conférence,*

M. ENNACEUR

*The Director-General of the International Labour Office,  
Le Directeur général du Bureau international du Travail,*

FRANCIS BLANCHARD